

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

10 MARS 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 144114  
Nos réf. : 2014-000932  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Hérault  
Bâtiment Ozone  
181 Place Ernest Granier - CS 60556  
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'Autorisation de prélèvement sur le forage de Commeyras pour l'alimentation en eau potable  
sur la commune de Prades-sur-vernazobres (34) déposé par le SIAEP du Vernazobres.**

Par courrier reçu le **07/01/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'Autorisation de prélèvement sur le forage de Commeyras pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Prades-sur-vernazobres (34) déposé par le SIAEP du Vernazobres.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement



**Frédéric DENTAND**